

N° 211

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 février 1982.

RAPPORT D'INFORMATION

ÉTABLI

par la Délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, sur l'activité de cette Assemblée au cours de sa 26^e session ordinaire, (juin 1980-décembre 1980), adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du Règlement.

Par M. Noël BERRIER,

Senateur

Au nom des délégués élus par le Sénat (1)

(1) Les délégués élus par le Sénat sont : MM. Gilbert Belin, Noël Berrier, Marcel Fortier, René Jager, Pierre Jeambrun, Louis Jung, Louis Le Montagner, Jacques Ménard, Jean Mercier, Christian Poncelet, François Schleiter, Georges Spénale.

Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. — Défense nationale - Union de l'Europe occidentale (U.E.O.).

SOMMAIRE

	Pages
CHAPITRE PREMIER. — Les débats de l'Assemblée sur la coopération européenne en matière de défense et le rôle de l'UEO	3
A. <i>Les discours du président de l'Assemblée</i>	3
B. <i>La présentation du rapport du Conseil des Ministres sur l'application du traité de Bruxelles (modifié de juin 1979 à juin 1980)</i>	4
C. <i>La réponse de l'Assemblée au rapport annuel du Conseil</i>	6
I. <i>Le point de vue de l'Assemblée sur les aspects politiques de l'action de l'U E O</i>	6
II. <i>Le point de vue de l'Assemblée sur les aspects militaires de l'action de l'U E O</i>	8
III. <i>Le point de vue de l'Assemblée sur les aspects scientifiques et techniques de l'action de l'UEO</i>	11
D. <i>Le rapport Von Hassel sur l'avenir de la sécurité européenne</i>	12
CHAPITRE II. — L'information de l'Assemblée sur l'action gouvernementale	18
I. <i>Les discours du représentant de la diplomatie française</i>	18
II. <i>La déclaration du représentant de la diplomatie de l'Allemagne Fédérale</i>	20
III. <i>Les déclarations du représentant de la diplomatie britannique</i>	22
IV. <i>Les déclarations du ministre néerlandais des Affaires Etrangères</i>	25
CHAPITRE III. — Les aspects politiques des questions de sécurité	29
A. <i>L'état de la sécurité européenne</i>	29
B. <i>La situation internationale et la sécurité de l'Europe</i>	31
C. <i>Les conséquences de l'évolution de la situation au Proche et au Moyen Orient pour la sécurité occidentale</i>	32
D. <i>Les implications politiques pour l'Europe de l'intervention soviétique en Afghanistan</i>	35
E. <i>La sécurité en Europe et la Pologne</i>	37
CHAPITRE IV. — Les aspects militaires des questions de sécurité	39
A. <i>Le flanc nord et les commandements de l'Atlantique et de la Manche</i>	39
B. <i>Les SALT et les forces nucléaires britannique et française</i>	41
C. <i>La protection nucléaire, biologique et chimique</i>	42
CHAPITRE V. — Les aspects scientifiques, technologiques et industriels des questions de défense	45
A. <i>La coopération sur les systèmes de communication vidéo</i>	45
B. <i>Les applications militaires de l'informatique</i>	46
C. <i>Un programme européen de satellites de détection des ressources terrestres</i> ..	47
D. <i>La coopération internationale pour la fabrication de matériels militaires</i> ...	47
CHAPITRE VI. — La vie institutionnelle et administrative de l'Assemblée et ses relations avec les parlements nationaux	49
A. <i>L'élection du Bureau</i>	49
B. <i>Les relations avec les parlements et la presse</i>	50
C. <i>Les relations avec le Conseil des Ministres</i>	51

INTRODUCTION

Le présent rapport, qui retrace les travaux de la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (juin 1980 - juin 1981), rend compte des interventions des membres de la délégation française, conformément aux articles 29 du Règlement de l'Assemblée nationale et 108 du Règlement du Sénat.

Ces travaux peuvent être regroupés sous six thèmes, qui constituent autant de chapitres du rapport :

- les débats de l'Assemblée sur la coopération européenne en matière de défense et le rôle de l'U E O
- l'information de l'Assemblée sur l'action gouvernementale
- les aspects politiques des questions de sécurité
- les aspects militaires des questions de sécurité
- les aspects scientifiques, technologiques et industriels des questions de défense
- la vie institutionnelle et administrative de l'Assemblée et ses relations avec les parlements nationaux

CHAPITRE I

LES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE SUR LA COOPÉRATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE DÉFENSE ET LE RÔLE DE L'U E O (1)

L'Assemblée de l'UEO se préoccupe au premier chef du renforcement de la solidarité européenne telle qu'elle s'exprime dans l'article V du Traité de Bruxelles modifié instituant l'UEO, qui prévoit l'assistance automatique mutuelle des Etats membres par des moyens militaires en cas d'agression armée contre l'un d'entre eux.

A. — LES DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

C'est M. **Fred Mulley** (travailliste, Royaume-Uni) qui a été élu par acclamation Président de l'Assemblée de l'UEO à l'ouverture de sa 26^e session en remplacement de M. **Von Hassel** (démocrate chrétien, République Fédérale d'Allemagne) parvenu au terme de son mandat.

Dans le discours qu'il a prononcé après son élection, M. Mulley a souligné que les Etats membres de l'UEO traversent une période extrêmement troublée. Il a rappelé les événements d'Iran, d'Afghanistan qu'il a pris comme exemples de la détérioration de la situation internationale. Néanmoins, selon le Président « il ne faut jamais oublier que nous devons toujours nous efforcer de répondre au danger de guerre par le contrôle des armements, le désarmement et la détente. »

(1) L'UEO regroupe sept Etats : Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, R.F.A., Royaume-Uni.

L'Assemblée de l'UEO peut intervenir dans ce but en encourageant les initiatives de paix de l'Alliance Atlantique. Mais pour cela, il convient d'améliorer le système de consultation entre les membres de l'Alliance. Là encore, le rôle de l'Assemblée de l'UEO mérite d'être développé : « le seul fait de discuter, d'exprimer franchement son sentiment et de prendre des décisions au sein de l'Assemblée contribue à améliorer le processus de consultation entre l'Europe et l'Amérique du Nord ».

Lors de l'ouverture de la deuxième partie de la 26^e session, en décembre 1980, le Président Mulley a fait ressortir une nouvelle fois que les sujets d'inquiétude ne manquent pas dans le monde qui nous entoure. Il importe dès lors de veiller à une meilleure coordination entre les pays de l'UEO et d'insister auprès de la nouvelle administration américaine sur l'importance des consultations entre l'Europe et les Etats-Unis.

Rappelant qu'en sa qualité de Ministre britannique de la Défense, il avait pu obtenir l'insertion, dans le traité de non-prolifération d'un article faisant obligation aux puissances nucléaires d'entreprendre des négociations de contrôle des armements nucléaires, M. Mulley a exprimé le vœu que la dynamique alors engagée puisse se poursuivre malgré les difficultés actuelles des pourparlers SALT.

Pour que l'Assemblée de l'UEO joue pleinement son rôle d'information de l'opinion publique et des Parlements des Etats membres, dans la situation internationale complexe que doit affronter l'Europe, il importe, a souligné le Président de l'Assemblée, d'améliorer la qualité des rapports examinés, même s'il faut en restreindre le nombre et d'accroître l'assiduité de ses membres.

B. — LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL DES MINISTRES SUR L'APPLICATION DU TRAITÉ DE BRUXELLES MODIFIÉ DE JUIN 1979 A JUIN 1980

Le Conseil de l'UEO, qui rassemble les représentants des gouvernements des Etats membres, présente annuellement un rapport à l'Assemblée sur ses activités, conformément à l'article IX du Traité de Bruxelles.

C'est **M. Van der Klaauw**, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, Président en exercice du Conseil qui a présenté ce rapport en juin 1980, à l'ouverture de la 26^e session.

M. Van der Klaauw a d'abord insisté sur la volonté du Conseil de l'UEO de maintenir des relations constructives avec l'Assemblée. Il a souligné que le Conseil continuerait à informer l'Assemblée sur les problèmes que pose l'application du Traité de Bruxelles modifié, notamment par un dialogue direct entre les ministres ou leurs représentants et les Commissions de l'Assemblée. Il faut néanmoins, selon le Ministre néerlandais, évaluer avec réalisme la profondeur et la portée de ces rencontres officieuses car les Ministres ne répondent pas à titre individuel mais doivent coordonner leurs opinions, ce qui limite les possibilités de discussions spontanées.

Le Ministre s'est ensuite félicité du succès obtenu par le colloque sur la coopération européenne en matière d'armement, organisé à Bruxelles par l'Assemblée en octobre 1979. Il a exprimé le vœu que de telles rencontres se développent à l'avenir.

Il a, par ailleurs, souhaité que le Conseil continue de veiller soigneusement à l'application rigoureuse du Traité de Bruxelles modifié et de ses protocoles. Il a rappelé l'importance particulière que les gouvernements des Etats membres attachent à l'article IV du Traité par lequel ces Etats se sont mutuellement promis aide et assistance en cas d'agression extérieure. Cet article demeure l'un des éléments clés du système de sécurité des pays signataires.

Le Ministre a toutefois fait ressortir que le Conseil de l'UEO doit respecter la division du travail entre les diverses organisations européennes et atlantiques. Son champ d'action se trouve limité, du fait de l'existence du Conseil de l'Europe, de la Communauté européenne qui traite aussi de la coopération politique européenne et de l'OTAN.

Enfin, en ce qui concerne la coopération en matière d'armement, le Ministre a indiqué que le rapport du Comité Permanent des Armements sur les aspects économiques des industries européennes d'armement venait d'être achevé et qu'il serait examiné par le Conseil qui étudierait notamment sous quelle forme son contenu pourra être communiqué à l'Assemblée.

L'exposé de **M. Van der Klaauw** a donné lieu à des questions. **M. Valleix (RPR)** a, en particulier, demandé si l'étude économique réalisée par le Comité Permanent des Armements allait être utilisée par

le Groupe Européen Indépendant de Programmes. Le Ministre néerlandais a indiqué qu'il ne pouvait répondre à une telle question faute de concertation préalable avec les autres membres du Conseil.

M. Jung (UCDP) a pour sa part demandé « quelles réflexions inspire au Conseil des Ministres de l'UEO le fait que la France ait invité cinq marines à un exercice commun dans l'Atlantique ». A cette question, **M. Van der Klaauw** a répondu que de tels exercices ne devaient pas impliquer un élargissement de la zone couverte par le Traité de l'Atlantique Nord.

Enfin, **M. Pignion** (socialiste) lui ayant demandé si le Conseil de l'UEO a été informé du refus d'un Etat membre de soumettre certains types d'armements au contrôle de l'organisation, le Ministre néerlandais a répondu par l'affirmative. Toutefois, selon lui, ce n'est pas au Conseil de se prononcer dans cette affaire.

C. — LA RÉPONSE DE L'ASSEMBLÉE AU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL

La réponse de l'Assemblée au rapport annuel du Conseil a, comme à l'accoutumée, couvert les aspects politiques, militaires et scientifiques de l'UEO.

I. — Le point de vue de l'Assemblée sur les aspects politiques de l'action de l'UEO

M. Page (conservateur, Royaume-Uni) a rappelé que l'UEO constitue le seul organisme européen compétent en matière de défense.

Cependant, il est évident que le Conseil de l'UEO a perdu une grande partie de son influence politique. L'OTAN, pour les questions de défense et la CEE, en matière de consultations politiques, assument des responsabilités qui, statutairement, avaient été confiées au Conseil de l'UEO.

Le Conseil de l'UEO n'a donc plus que des tâches minimales. Il ne se réunit désormais qu'une fois l'an à l'échelon ministériel et même alors, à l'exception du Président en exercice, rares sont les Ministres des Affaires Etrangères ou les Secrétaires d'Etat présents.

Il semble que le plus clair du travail du Conseil consiste à répondre aux questions de l'Assemblée. Dans l'exercice de cette tâche, le Conseil a quelquefois tendance, pour employer une image empruntée au jeu de cricket, à frapper de biais la balle au lieu de la renvoyer droit à l'Assemblée.

Certes, l'Assemblée continue, pour sa part, à jouer le rôle que les Traités lui impartissent. Elle étudie les problèmes essentiels de la sécurité européenne et interroge le Conseil à leur sujet. Toutefois, le Conseil ne semble pas marquer assez d'intérêt pour les initiatives de l'Assemblée.

Pour sortir de cette impasse, il conviendrait peut-être de développer la pratique des réunions officieuses entre le Conseil et des Commissions de l'Assemblée. A l'occasion de ces réunions, des déclarations pourraient être faites par le Conseil.

« Si cette méthode avait été plus largement pratiquée, les pays membres de l'UEO et la Communauté européenne auraient peut-être trouvé, aux problèmes de l'Iran et de l'Afghanistan, des réponses plus nettes qu'ils n'ont pu le faire jusqu'à présent. »

M Page a, par ailleurs, souligné la nécessité d'une meilleure information sur les travaux gouvernementaux relatifs à la coopération européenne en matière d'armement. Il a demandé que le rapport du Comité Permanent des Armements sur les aspects financiers de cette coopération fasse l'objet d'une communication du Conseil à l'Assemblée. L'Assemblée devrait en outre être régulièrement informée des activités du Groupe Européen Indépendant de Programmes.

Intervenant dans le débat consacré au rapport de M. Page, M. Valleix (RPR) a exprimé ses réserves quant à la perspective d'une intégration de l'UEO dans un nouveau cadre de coopération européenne, évoquée par le rapporteur dans le projet de recommandation soumis à l'Assemblée.

Il a estimé qu'une telle formule se prêtait à des interprétations diverses : suppression de toutes les disciplines contenues dans le Traité de Bruxelles modifié, ou rapprochement de l'UEO et de la CEE.

La première interprétation est à rejeter d'emblée. Pour réviser fondamentalement la réglementation qui s'applique aux armements des pays de l'UEO, il importe d'en examiner globalement toutes les implications politiques et militaires, tant en ce qui concerne la place de l'Europe dans l'Alliance Atlantique que ses relations avec les pays de l'Est.

En ce qui concerne la liaison des travaux de l'UEO et de ceux des Communautés Européennes, M. Valleix a souligné que « la défense européenne est assez importante pour que l'UEO qui en a l'exclusive responsabilité au nom de l'Europe assume cette mission et que les autres organisations européennes tirent les conséquences des orientations dégagées par l'UEO ».

L'Assemblée a suivi son rapporteur et adopté la recommandation 347 « sur l'évolution politique de l'Europe — réponse au vingt-cinquième rapport annuel de Conseil ».

Dans ce texte, elle « s'attend à ce que le moment venu, l'UEO soit appelée à prendre sa place dans un nouveau cadre de coopération européenne » et recommande au Conseil de l'UEO de poursuivre son effort pour informer régulièrement l'Assemblée par tous les moyens appropriés, du déroulement des travaux du Groupe Européen Indépendant de Programmes, des éléments achevés de l'étude du Comité Permanent des Armements sur les industries d'armement et des questions importantes pour l'application du Traité de Bruxelles modifié, en particulier lorsqu'elles n'ont pu être traitées dans le cadre de la CEE ou de l'OTAN et même dans les cas où elles sont en cours d'examen au sein de ces organisations.

II. — Le point de vue de l'Assemblée sur les aspects militaires de l'action de l'UEO

C'est M. Tanghe (social chrétien flamand, Belgique) qui a présenté, en juin 1980, au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements, le rapport sur l'application du Traité de Bruxelles modifié, portant réponse au rapport annuel du Conseil.

Le rapporteur a d'abord souligné que « veiller à l'application du Traité de Bruxelles modifié et de ses protocoles dans le secteur de la défense en commun constitue l'une des tâches les plus importantes du Conseil et de l'Assemblée ».

L'exercice de cette tâche a conduit la Commission des Questions de défense et des armements à entreprendre une analyse des nouvelles conditions de la sécurité européenne. La Commission a ainsi constaté que « pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, des unités encadrées par l'Armée Rouge ont envahi un pays non membre du Pacte de Varsovie ». Ces forces soviétiques n'ont pas été prises sur celles qui font face à l'Europe sur les fronts nord sud ou central. Ce qui signifie que la supériorité conventionnelle du Pacte de Varsovie sur ces théâtres reste inchangée.

Par ailleurs, la mise en place de quelque 90 SS 20, nombre augmentant au rythme de 5 par mois, à côté des 500 SS 4 et 90 SS 5 déjà déployés continue à désavantager l'OTAN en Europe.

Enfin, la présence soviétique dans l'Océan Indien ne cesse de se renforcer. En mars 1980, le nombre d'unités soviétiques y était de 29 dont 13 de combat alors que les Etats-Unis y avaient déployé 22 navires de combat et 7 de soutien.

Néanmoins, l'accroissement de la flotte américaine et également des flottes de la République Fédérale d'Allemagne et de la France dans la région donne la preuve de la volonté des Alliés « de résister au besoin par la force, à tout usage éventuel de la force contre les intérêts vitaux de l'Occident dans cette partie du monde ».

Selon le rapporteur, on peut tirer de la nouvelle situation internationale les conséquences suivantes, du point de vue de la sécurité européenne :

— la nécessité de souligner la solidarité de l'Alliance Atlantique en mettant l'accent sur les dispositions du Traité de Bruxelles modifié concernant la défense mutuelle,

— l'obligation de maintenir un certain équilibre en Europe, notamment en poursuivant le programme de défense à long terme adopté par l'OTAN et le déploiement des missiles de croisière et des Pershings II aussi longtemps que des négociations avec l'URSS n'auront pas conduit au démantèlement des SS 20 existants.

— le devoir, pour les Etats européens qui disposent des moyens appropriés, de relayer les forces navales américaines dans les eaux européennes lorsque les Etats-Unis doivent prélever sur ces forces des contingents destinés à protéger les intérêts alliés en dehors de la zone couverte par le Traité de l'Atlantique Nord,

— enfin, l'opportunité d'une suppression des limitations à l'armement conventionnel de la République Fédérale d'Allemagne en matière navale.

Sur ce dernier point, le rapporteur a rappelé qu'en juin 1980, l'annexe III du Protocole n° III au Traité de Bruxelles modifié imposait à l'armement naval de la République Fédérale d'Allemagne des restrictions « devenues néfastes pour la sécurité européenne ».

Evoquant d'autres questions liées à l'application du Traité de Bruxelles modifié, M. Tanghe a souligné la nécessité d'une meilleure information de l'Assemblée sur le niveau et la nature des forces britanniques stationnées en République Fédérale d'Allemagne.

Traitant du contrôle des armements exercé par l'UEO, le rapporteur a rappelé que celui-ci ne s'exerce pas sur le territoire du Royaume-Uni. Par ailleurs, la France a déclaré que l'ensemble de ses moyens nucléaires concourt à la dissuasion et que ses missiles vecteurs et chars lanceurs ne peuvent plus être soumis à contrôle. Les missiles nucléaires tactiques français Pluton viennent donc d'être retirés du domaine d'activité de l'Agence pour le contrôle des Armements de l'UEO.

L'Agence n'exerce pas non plus de contrôle sur les armes biologiques. Pour les armes chimiques, seul le contrôle de non-fabrication est exercé mais non le contrôle quantitatif, aucun pays membre n'ayant déclaré disposer de ce type d'armement. Il apparaît pourtant que certains pays membres maintiennent des stocks d'armes chimiques.

Dans ces conditions, les rares contrôles encore exercés par l'Agence de l'UEO apparaissent quelque peu inutiles.

M. Jung (UCDP) a exprimé son accord sur les points principaux du rapport présenté par M. Tanghe. Malgré le surarmement soviétique, les Etats européens ne parviennent pas à s'entendre pour constituer un armement commun. Ce serait plus qu'une erreur si les responsables des pays démocratiques d'Europe n'avaient pas le courage de prendre conscience de leur devoir d'unir les capacités défensives de l'Europe.

M. Bozzi (RPR) a souligné pour sa part que le rapport de M. Tanghe présentait le mérite de réaffirmer l'originalité et l'intérêt du Traité de Bruxelles modifié. Il lui a néanmoins semblé que les propositions du rapporteur n'étaient pas pleinement conformes à une conception équilibrée des rapports d'alliance entre l'Europe et les Etats-Unis. Ainsi, il ne saurait être question de se contenter d'épauler les Etats-

Unis pour protéger les intérêts européens. L'Europe doit prendre des initiatives autonomes et non abandonner systématiquement ses responsabilités à une tierce puissance fût-elle l'Allié américain. Renforcer l'unité européenne c'est, par ailleurs, veiller à la participation de chaque Etat en pleine égalité, dans le respect de ses choix nationaux fondamentaux. A ce propos, on ne peut ignorer l'originalité de la position de la France vis-à-vis des structures militaires intégrées de l'OTAN.

En ce qui concerne la levée des restrictions à l'armement naval allemand, M. Bozzi a recommandé la prudence, d'autant plus qu'aucune demande allemande n'a été officiellement formulée en ce sens. Enfin, le représentant français a estimé que le système actuel de contrôle des armements apparaît satisfaisant dans la mesure où il est réaliste.

L'Assemblée a suivi son rapporteur en adoptant la recommandation n° 348 dans laquelle elle invitait notamment le Conseil à supprimer le paragraphe V de l'annexe III du protocole n° III du Traité de Bruxelles modifié, relatif aux limites imposées à la production de navires par la République Fédérale d'Allemagne.

Cette position de l'Assemblée a rejoint celle du Conseil puisque ce dernier décidait, le 24 juillet 1980, de supprimer le paragraphe visé par la recommandation n° 348.

III. — Le point de vue de l'Assemblée sur les aspects scientifiques et techniques de l'action de l'UEO

Sur la proposition de M. Scheffler (SPD, République Fédérale d'Allemagne), rapporteur de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale, l'Assemblée a, dans sa recommandation n° 354, adoptée en juin 1980, exprimé le vœu que le développement souhaitable de la coopération européenne en matière de sécurité ne néglige pas les domaines de l'aéronautique, de l'espace et de l'énergie.

Elle a, en particulier, recommandé au Conseil de prier le gouvernement français de ratifier la convention instituant Agence Spaciale européenne. Elle a également souhaité que les gouvernements des pays membres de cette organisation établissent une liaison stricte entre d'une part les projets allemands et français de construction de satellites de télédiffusion directe et d'autre part le programme L Sat, afin que les intérêts aérospatiaux européens ne soient pas divisés sur le marché mondial.

Par ailleurs, l'Assemblée s'est prononcée pour une politique de l'énergie plus efficace dans le cadre de la CEE.

Enfin, elle a demandé que des progrès soient faits dans la réalisation de l'avion de combat européen par un consortium associant la France, la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni ainsi que le plus grand nombre possible d'autres pays européens.

D. — LE RAPPORT VON HASSEL SUR L'AVENIR DE LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE.

C'est sur le rapport de M. von Hassel (chrétien Démocrate, RFA) que l'Assemblée de l'UEO a examiné, lors de sa partie de session de décembre 1980 les moyens d'une adaptation de l'UEO aux exigences actuelles de la Défense de l'Europe.

M. von Hassel étant souffrant, c'est M. Reddemann (chrétien Démocrate, RFA) qui a présenté son texte).

Il a souligné que dans la situation internationale difficile que traverse à nouveau l'Europe, il importait de veiller à l'étroite liaison au sein de l'OTAN entre les Etats européens et les Etats-Unis. Il est en outre nécessaire que les pays d'Europe occidentale accroissent leurs efforts en vue d'une défense commune, en particulier dans le domaine des armes classiques, ce qui signifie concrètement une collaboration efficace et étroite dans la production des armements.

M. Reddemann a alors présenté les propositions de M. von Hassel. Le projet de recommandation établi par celui-ci prévoit que le Conseil de l'UEO constituera un groupe de travail chargé d'examiner les mesures à prendre par l'ensemble des pays membres pour adapter l'UEO aux exigences actuelles de la défense de l'Europe, grâce notamment à la coordination des politiques nationales. M. von Hassel propose également la participation des ministres de la défense aux réunions du Conseil de l'UEO quand elles traitent des questions de leur ressort et l'organisation de réunions de ce Conseil avant celles du Conseil de l'OTAN, afin de dégager les points de vue communs sur les

questions intéressant la sécurité de l'Europe. Il demande en outre que l'ensemble des pays membres de la CEE négocient leur adhésion au Traité de Bruxelles modifié ou au moins leur association aux activités de l'UEO. Enfin, il préconise de donner suite à l'étude entreprise par le Comité Permanent des Armements pour que celle-ci puisse déboucher sur une véritable politique européenne des armements.

Ces demandes sont inspirées, selon M. Reddemann, par le souci de voir les Etats membres de l'UEO parler enfin d'une seule voix dans les questions de Défense, d'armement et de désarmement. Elles témoignent du réalisme de M. von Hassel.

M. Reddemann a également évoqué les propositions de M. von Hassel relatives au développement de la collaboration entre l'Assemblée de l'UEO et le Parlement européen. M. von Hassel souhaitait que cette collaboration revête une forme institutionnelle. Il est cependant apparu clairement qu'une majorité ne pouvait pas encore se dégager en faveur d'une telle proposition. Le rapporteur a donc décidé de la retirer.

Au cours du débat, M. Druon (R.P.R.) a exprimé son accord avec l'analyse faite par M. von Hassel de la situation mondiale, caractérisée par la persistance des conflits, l'accroissement des dangers et l'aggravation de la menace soviétique.

Toutefois, si l'Europe doit former le deuxième pilier de l'Alliance, n'est-ce pas en cherchant à avoir une défense indépendante qu'elle peut y parvenir plutôt qu'en se fonnant plus encore dans l'organisation atlantique ?

M. Druon s'est donc prononcé contre le développement de l'intégration militaire au sein de l'OTAN et son extension à la France. Il a également exprimé son hostilité à « tout transfert des compétences de l'UEO à la Communauté européenne ».

Autant, selon lui, était positive l'invitation faite aux Etats membres de la C.E.E. ou candidats à l'adhésion à la C.E.E. d'entrer dans l'UEO autant il était inopportun de proposer des liens organiques entre l'UEO et la C.E.E.

M. Pignon (Socialiste) a souligné que « l'on a tendance à rejeter sur l'Union soviétique l'essentiel des menaces pesant sur notre sécurité mais cela n'est que partiellement satisfaisant car un certain nombre d'autres facteurs doivent être pris en considération ».

Le développement des conflits au Moyen-Orient, la fragilité économique et politique de certains Etats du Tiers Monde, l'extrême pauvreté des pays africains constituent tout autant une menace à court terme pour la sécurité européenne que la politique soviétique.

L'Europe ne doit pas par ailleurs se contenter de la nécessaire alliance avec les Etats-Unis et le Canada. Il serait peut-être souhaitable de rechercher d'autres rapprochements avec le Japon ou la Chine par exemple. Comme l'a souligné récemment M. Kissinger, l'automatisme de la protection nucléaire américaine n'est pas acquise et il appartient à l'Europe de développer ses moyens de défense autonome. C'est l'UEO qui constitue à ce jour le noyau institutionnel qui doit permettre la mise en place d'une politique de défense cohérente. Il est indispensable de lui rendre tous les moyens dont elle devrait disposer et qui, au fil des années, ont été transférés à d'autres institutions. Il est souhaitable à ce propos que la participation des gouvernements au sein du Conseil de l'UEO soit renforcée par la présence des ministres de la défense.

M. Pignion a conclu son intervention en exprimant son soutien à l'idée de création d'un groupe de travail chargé d'adapter l'UEO aux exigences actuelles de la défense de l'Europe. L'UEO est en effet la seule alliance européenne qui prévoit une assistance automatique en cas de menace militaire.

M. Boucheny (Communiste) s'est déclaré fermement opposé au rapport de M. von Hassel. Adopter les thèses de ce dernier, ce serait créer les conditions d'une tension extrême en Europe, d'une course échevelée aux armements les plus destructeurs. A la base du rapport de M. Von Hassel « se trouve manié avec lourdeur et contre-vérités l'épouvantail de la menace séculaire venue de l'Est ». Il n'est pas possible de laisser sans réponse des contre-vérités aussi évidentes que la prétendue supériorité massive des armées du Pacte de Varsovie dans tous les domaines militaires. Lorsqu'ils parlent de supériorité soviétique, les acharnés de la guerre froide pensent et agissent en faveur de la supériorité atlantique. Ils ne veulent à aucun prix de l'équilibre des forces.

M. Von Hassel vitupère la détente. Il se propose d'élargir pratiquement à toute la planète le champ d'intervention de l'OTAN. Dans sa conception, le pilier européen n'est en définitive qu'un rameau de l'arbre de l'impérialisme. Il doit permettre d'annihiler l'indépendance des peuples sous l'hégémonie des Etats-Unis et de la R.F.A.

Par ailleurs, le rapporteur réclame pour l'Allemagne de l'Ouest des droits nouveaux dans le domaine de l'arme atomique. L'impéria-

lisme ouest-allemand se considère suffisamment puissant aujourd'hui pour revendiquer cette arme et c'est par le biais de la politique militaire française, conduite par M. Giscard d'Estaing, que la R.F.A. espère arriver à ses fins.

Comme M. von Hassel estime qu'il ne paraît pas actuellement possible d'envisager l'extension des compétences de la CEE au domaine militaire, c'est l'U E O qui doit être la machine qui permettra de faire aboutir l'armée européenne qu'appellent de leurs vœux les militaristes.

Pour M. Boucheny, « le rapport de M. von Hassel est, en dernière analyse, une véritable déclaration de guerre aux peuples d'Europe ».

M. Bozzi (RPR) a, pour sa part, exprimé son accord avec M. von Hassel pour constater que l'Europe est appelée à assumer une part plus grande du fardeau de sa propre défense, qu'elle est confrontée à des menaces spécifiques et qu'elle se doit de parler plus fort et plus clair dans le dialogue atlantique.

Cependant, la proposition faite par le rapporteur d'associer les Assemblées de l'U E O et des Communautés par un échange d'observateurs ne peut qu'encourager l'Assemblée des Communautés à sortir du rôle, au demeurant important, que lui assignent les Traités de Rome et de Paris.

Les Communautés ont une nature particulière, fortement intégrée qui leur interdit d'intervenir dans les domaines relevant essentiellement de la souveraineté des Etats comme la défense. Il est préférable actuellement de donner plein effet aux traités existants, chacun dans le domaine qui lui est spécifique. Il importe notamment que l'U E O joue effectivement son rôle et accomplisse les missions qui lui ont été attribuées par les Traités.

M. Caro (UDF) a souligné que la sécurité de l'Europe ne pouvait être assurée que par une organisation solidaire des Etats qui la composent. Cette solidarité implique la solidarité atlantique. Il a exprimé son soutien à la proposition de M. von Hassel de bâtir le pilier européen de l'Alliance atlantique. Ce pilier n'existera néanmoins que s'il dépend d'un pouvoir politique. Pour dégager la volonté politique nécessaire à l'affirmation d'un tel pouvoir, il importe que la France, la R.F.A. et le Royaume-Uni progressent dans la voie d'une entente spécifique concernant la défense.

Cette entente pourrait être renforcée par des initiatives américaines. Les Etats-Unis pourraient par exemple relever le Royaume-Uni de l'interdiction de communiquer les renseignements nucléaires à des pays tiers.

Face à l'aggravation des tensions, il est temps de réorganiser la sécurité européenne : M. Caro est, à ce propos, d'accord avec M. Von Hassel lorsque ce dernier propose une cogestion du Pacte atlantique, les Européens gérant leur propre destinée dans le cadre de la solidarité interalliée.

« Les peuples attendent que les Etats et les Parlements adoptent un langage d'actualité. Il y a urgence à agir ».

M. Baumel (R.P.R) a souligné les éléments positifs que selon lui présente le rapport de M. von Hassel, notamment la dénonciation de la menace que l'U.R.S.S. fait peser sur l'Europe. A ses yeux « l'Union de l'Europe occidentale est le seul forum existant capable de préserver l'option d'une défense européenne ». Elle pourrait constituer un cadre utile de dialogue et de réflexion sur les problèmes de sécurité en Europe et dans le monde. Elle est par ailleurs la seule institution européenne où se soit amorcée une coopération entre les pays européens en matière d'armements. Néanmoins cette réflexion commune et cette coopération n'impliquent pas un effort particulier de coordination des politiques de défense au sein de l'UEO.

En ce qui concerne la proposition d'échange d'observateurs entre les Assemblées de l'UEO et des Communautés européennes, M. Baumel a souligné qu'une telle réorganisation des rapports entre les institutions européennes n'était pas possible. La défense est en effet un secteur qui échappe totalement au domaine couvert par le Traité de Rome.

Pour renforcer la sécurité européenne, il importe avant tout d'accepter d'en payer le prix. « Ce sont les Européens qui doivent contribuer à la défense de l'Europe appuyés par les Américains. »

M. Reddemann (CDU/CSU, République Fédérale d'Allemagne) conclut le débat en rappelant que le renforcement de la coopération entre pays européens n'est pas de nature à nuire aux relations de l'Europe avec les Etats-Unis et que les propositions de M. von Hassel en matière de coopération des industries d'armement sont justifiées par des considérations à la fois techniques et économiques.

Il rappelle également que l'UEO a des compétences à la fois militaires et politiques et que, si elle s'en tenait aux seules questions militaires, d'autres profiteraient de sa carence. Il se demande enfin quelle réponse serait donnée au Parlement européen si celui-ci demandait à envoyer des observateurs à l'Assemblée de l'UEO. Il appelle les membres de l'Assemblée à voter en faveur du rapport de M. von Hassel.

M. Stoffelen (Travailliste, Pays-Bas) intervient ensuite pour demander, au nom du groupe socialiste, le renvoi en commission de l'ensemble du rapport, mais le renvoi n'est pas adopté.

Le Président met ensuite aux voix deux amendements, l'un de MM. Baumel (R.P.R.) et Valleix (R.P.R.) supprimant toute allusion à un éventuel élargissement de l'UEO et l'autre de M. Caro (UDF) visant à assouplir les modalités de coopération entre l'UEO et les pays européens qui n'en sont pas membres. L'amendement de M. Caro est accepté par le président de la Commission des Affaires Générales, mais non celui de MM. Baumel et Valleix.

Après les interventions de MM. Baumel (RPR) et Caro (UDF), l'amendement de MM. Baumel et Valleix demandant la suppression du paragraphe concernant l'élargissement de l'UEO est rejeté. Celui de M. Caro (UDF) est adopté.

La recommandation jointe au rapport de M. von Hassel (n° 358) est alors mise aux voix et adoptée par 33 voix contre 24 et 3 abstentions.

CHAPITRE II

L'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE SUR L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Malgré son rôle consultatif, l'Assemblée de l'UEO détient certains moyens d'information et d'influence sur les politiques gouvernementales, notamment grâce à la possibilité qui lui est reconnue d'entendre les représentants des gouvernements des Etats membres.

Au cours des deux parties de sa 26^e session, l'Assemblée a ainsi entendu quatre Ministres :

— pour la France, M. Pierre Bernard-Reymond, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères,

— pour la République Fédérale d'Allemagne, Mme Hildegard Hamm-Brücher, Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères,

— pour le Royaume-Uni, M. Douglas Hurd, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et au Commonwealth,

— pour les Pays-Bas, M. Christoph Van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères.

I. — Les discours du représentant de la diplomatie française

Prenant la parole au cours de la partie de session de décembre 1980, M. Pierre Bernard-Reymond, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères a souligné que, face à un regain de tension notamment marqué par l'intervention soviétique en Afghanistan, la France entreprend un « quintuple effort ».

Elle développe un armement nucléaire indépendant et poursuit un effort soutenu pour moderniser et diversifier ses forces, ce dont témoigne un budget de la défense dont la croissance en termes réels sera en 1981 de près de 4 %.

En second lieu, la France entend participer activement à l'Alliance atlantique et contribuer à l'organisation de l'Europe afin de mettre fin à l'effacement de cette dernière sur la scène internationale.

En troisième lieu, la France propose des voies menant au désarmement. En ce qui concerne les armes nucléaires, elle souligne le « danger qu'il y aurait à définir un équilibre nucléaire propre à l'Europe qui serait dissocié de l'équilibre stratégique global entre les Etats-Unis et l'URSS ». Par contre, une négociation lui semble nécessaire dans le domaine des armements conventionnels qui présente des dangers particuliers en Europe. Cette négociation devra s'engager sur un mandat précis donné par la conférence de Madrid réunissant les Etats signataires de l'acte final d'Helsinki. Le mandat de la négociation devra comporter mention des principes fondamentaux. Les mesures à prendre devront s'appliquer à l'Europe entière, de l'Atlantique à l'Oural. Elles seront obligatoires et leur vérification sera de droit. Le processus de désarmement sera structuré et commencera par l'adoption de mesures de confiance militairement significatives, portant notamment sur le continent européen dans son entier.

En quatrième lieu, la France prend une part active à toute initiative favorisant des solutions pacifiques aux conflits internationaux. Elle refuse d'accepter comme un fait accompli l'invasion de l'Afghanistan et estime que « seul un règlement politique comportant le retrait des troupes étrangères et le rétablissement du peuple afghan dans son droit souverain d'Etat indépendant, neutre et non aligné est de nature à rétablir la paix dans la région ». En ce qui concerne le Proche-Orient, la France favorise une initiative européenne fondée sur la Déclaration de Venise des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté européenne.

Enfin, en dernier lieu, la France « réaffirme son attachement à ce que, en Europe comme ailleurs, soit préservée la souveraineté des Etats ».

A une question de M. Caro (UDF) concernant les mesures prises par la République Démocratique Allemande pour restreindre la circulation entre les deux Allemagnes, le Secrétaire d'Etat a répondu que,

dans cette affaire, la France a « adopté une attitude qui a atteint le niveau et revêtu les formes que souhaitait la République Fédérale d'Allemagne ».

A M. Vallex (RPR) qui l'a interrogé sur le budget de l'UEO, le représentant du gouvernement français a indiqué que la France s'était prononcée pour une augmentation de 12 %. Cette attitude n'implique pas de changement statutaire dans l'organisation mais n'exclut pas une certaine rationalisation de ses services.

II. — La déclaration du représentant de la diplomatie de l'Allemagne Fédérale

Au cours de la partie de session de décembre, Mme Hildegard Hamm-Brücher, Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne a tracé un bilan des événements de l'année 1980. Elle a rappelé l'invasion soviétique de l'Afghanistan, la prise d'otages de Téhéran, la guerre irano-irakienne et les mouvements politiques et sociaux en Pologne ainsi que la dégradation de la situation économique dans le monde entier.

Ce sont cependant surtout les relations Est-Ouest qui, en sa qualité de représentant d'une « Nation déchirée », ont retenu son attention.

Les événements d'Afghanistan projettent une ombre sur ces relations. La situation polonaise reste critique. Il importe que les Etats d'Europe occidentale adoptent à cet égard une « politique soigneusement pesée et concertée ». L'aide matérielle et, en particulier, alimentaire des Etats européens est nécessaire à la Pologne. Les efforts déployés par la République Démocratique Allemande pour s'isoler constituent une tentative de remise en cause d'une des pièces maîtresses de la détente en Europe : à savoir les relations inter-allemandes. La République Fédérale d'Allemagne s'efforcera d'obtenir le retrait des mesures de restriction de la circulation des personnes prises par la République Démocratique Allemande.

A la Conférence de Madrid réunissant les Etats signataires de l'acte final d'Helsinki, la République Fédérale d'Allemagne s'efforcera « de ne pas laisser passer la moindre chance de progresser, ne fût-ce que modestement ».

Néanmoins, la recherche de la détente « ne saurait être fructueuse que sur la base de la sécurité et de l'équilibre militaire et stratégique ».

La République Fédérale d'Allemagne est donc disposée à « moduler sa participation à la sécurité occidentale, en fonction de l'évolution de la situation mondiale ». Pour ce qui est du volume relatif et de l'importance de sa participation à l'OTAN, elle occupe l'une des premières places. C'est dans ce contexte que le gouvernement fédéral se félicite de la décision prise le 24 juillet 1980 par le Conseil de l'UEO de lever les restrictions concernant le tonnage des navires de guerre construits par la République Fédérale d'Allemagne, telles qu'elles étaient fixées dans le paragraphe V de l'annexe III du protocole n° III du Traité de Bruxelles modifié de 1954.

« Cette décision traduit parfaitement le souci de favoriser une collaboration entre partenaires à part entière dans un secteur essentiel de la planification de la défense commune ».

Mme Hamm-Brücher a alors évoqué l'ouverture des conversations de Genève entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique sur la limitation des systèmes nucléaires à moyenne portée. La République Fédérale d'Allemagne considère ces négociations comme un pas décisif vers une limitation des armes nucléaires de théâtre sur la base de l'égalité et de la parité. Elles n'ont toutefois pu être menées qu'après la double décision de l'OTAN du 12 décembre 1979 qui, tout en proposant le contrôle des armes de théâtre, exprimait une ferme volonté de prendre toutes les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre.

Regrettant l'absence de progrès réalisé dans les MBFR, Mme Hamm-Brücher a apporté son soutien aux propositions françaises concernant l'organisation d'une conférence sur le désarmement conventionnel en Europe.

L'idée de rétablissement de la confiance qui est à la base de ces propositions, pourrait du reste être étendue à toutes les régions du globe. La République Fédérale d'Allemagne a pris des initiatives en ce sens à l'ONU.

Le Ministre allemand a conclu son intervention en souhaitant certes une adaptation des politiques européennes de sécurité à la nouvelle situation mondiale mais également la poursuite des grandes orientations des années 70.

A M. Valletx (RPR) qui l'interrogeait sur la capacité de la République Fédérale d'Allemagne à tenir son engagement d'augmenter annuellement de 3 % en valeur réelle son budget de la défense, Mme Hamm-Brücher a répondu que le gouvernement fédéral « ferait tout son possible pour y parvenir ».

A M. Pignon (Socialiste) qui lui demandait s'il existait des divergences entre la France et la République Fédérale d'Allemagne à propos de l'exportation des matériels vendus en coopération, le ministre allemand a déclaré que « lorsque des questions surgissent, elles sont résolues dans l'esprit de l'amitié franco-allemande ».

Mme Hamm-Brücher a enfin indiqué à M. Bozzi (RPR) que la récente levée des restrictions concernant la construction de navires de guerre par la République Fédérale d'Allemagne a eu certaines conséquences sur l'image de l'UEO dans ce pays. Certes, cette image « a toujours été bonne » mais « on a bien entendu reconnu en Allemagne qu'un correctif important venait d'être apporté ». Pour l'instant, le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne ne pense pas à la construction d'unités importantes pour la marine fédérale.

III. — Les déclarations du représentant de la diplomatie britannique

C'est M. Douglas Hurd, Secrétaire d'Etat britannique aux Affaires Etrangères et au Commonwealth qui a pris la parole, au cours de la partie de session de juin 1980 pour exposer le point de vue de son gouvernement sur l'état de la sécurité européenne.

Il a d'abord souligné l'intérêt de l'Assemblée de l'UEO qui, depuis l'élection du Parlement Européen au suffrage universel direct, constitue, avec l'Assemblée du Conseil de l'Europe, le seul lieu où les représentants des Parlements nationaux peuvent se rencontrer pour débattre des questions de politique européenne.

Décrivant la situation internationale, M. Hurd a jugé qu'elle était dominée par les conséquences de l'invasion de l'Afghanistan par l'Union Soviétique. Il ne s'agit pas seulement de la violation de l'un des principes les plus fondamentaux de l'ordre international mais aussi d'une menace directe contre la sécurité de l'Europe.

Devant un tel événement, il importe de renforcer la solidarité européenne. On assiste certes à « un développement régulier de la co-

opération politique » entre les Etats membres de la CEE mais « il faut reconnaître honnêtement qu'il reste beaucoup à faire pour que le poids de la Communauté Européenne soit ressenti partout dans le monde ».

La solidarité atlantique est également essentielle. A cet égard, on doit souligner que les divergences entre les Alliés sont exagérées par la presse. Il n'est pas superflu de rappeler « l'étendue de la convergence d'opinions au sein de l'Alliance, notamment en face de la menace soviétique ». Tous les pays de l'OTAN admettent que « pour la première fois depuis la guerre, les Soviétiques ont utilisé leurs forces armées pour élargir leur sphère d'influence plutôt que pour la préserver. » Ils estiment « qu'une sorte d'euro-détente limitée à une région située au nord du 40^e parallèle est impensable ».

Des propositions communes sont donc possibles. En ce qui concerne l'Afghanistan, tous les Alliés soutiennent l'initiative du Ministre britannique Lord Carrington tendant à donner à ce pays un statut de neutralité et de non-alignement assorti de garanties de non-intervention de tous les Etats intéressés.

Il est peu probable que les Soviétiques décident de se retirer rapidement mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ont sous estimé la force de l'opposition suscitée dans le monde par leur conduite et l'étendue de la résistance intérieure des Afghans. Ils se voient déjà obligés d'évoquer l'idée d'une solution politique.

L'idée d'un Afghanistan neutre et non-aligné gagne d'ailleurs du terrain dans le tiers monde. Elle est soutenue par les Etats membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et la Conférence islamique semble s'y rallier.

Pour favoriser un infléchissement de la politique soviétique, il importe de montrer à ce pays que l'agression entraîne des pénalités. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni a mis fin à certaines facilités de crédit en faveur de l'URSS et décidé de revoir les accords conclus avec elle pour l'exportation de technologie.

Evoquant les problèmes posés par les autres pays situés le long de ce que M. Brzezinski a appelé « l'arc de crise », le Ministre britannique a préconisé une plus grande solidarité européenne et occidentale. Il a mis en relief la décision récente du Royaume-Uni d'appliquer à l'égard de l'Iran les sanctions économiques demandées par les Etats-Unis. Il a rendu hommage à l'aide apportée par la République Fédérale d'Allemagne à la Turquie et exprimé le vœu que les chefs d'Etat et de

gouvernement de la Communauté Européenne puissent, lors de leur prochaine rencontre de Venise, prendre une initiative pour promouvoir un règlement équitable et durable du problème arabo-israélien.

M. Hurd a souligné que la nouvelle situation internationale exigeait une « nouvelle discipline mentale » qui oblige à situer chaque question particulière dans un cadre plus vaste. Les politiques menées à l'égard de tel ou tel pays ne doivent pas être en contradiction avec les objectifs généraux de l'Europe et de l'Alliance Atlantique.

Parmi ces objectifs doit figurer la poursuite de la détente « à condition qu'il s'agisse d'une détente réelle ». Il ne faut pas renoncer à poursuivre le dialogue avec les Soviétiques.

L'accord SALT II devrait être ratifié dès que possible. La Conférence de Madrid sur la sécurité européenne devra, quant à elle, donner lieu à un examen franc et détaillé du comportement des Etats participants mais « il sera inévitable et légitime une fois cet examen effectué de parvenir au moins à un accord sur quelques dispositions nouvelles afin que le processus conçu à Helsinki continue à fonctionner. Peut-être serait-il utile, par exemple, d'examiner dans quelle mesure des dispositions de nature à créer un climat de confiance pourraient contribuer à renforcer la sécurité ».

Si le contrôle des armements doit être recherché, il ne saurait toutefois être question de relâcher l'effort de défense. « Le Royaume-Uni utilisera les ressources provenant d'une augmentation de 3 % du budget de la défense pour appuyer autant qu'il le peut cet effort ».

En réponse à une question de M. Bozzi (RPR) relative à une éventuelle initiative européenne au Proche-Orient, M. Hurd a souligné que les résolutions du Conseil de Sécurité ne reconnaissent pas entièrement les droits politiques des Palestiniens. Leur situation y est, dans une mesure considérable, assimilée à celle de réfugiés. Il pourrait être opportun de combler cette lacune en temps utile et dans des circonstances appropriées.

« L'Europe porte un intérêt tout à fait légitime et authentique à cette affaire ». Elle a le droit et peut-être le devoir d'apporter sa contribution propre dans la situation actuelle de plus en plus marquée par les tensions et la violence.

A M. Pignion (Socialiste) qui l'interrogeait sur les mesures prises par le Royaume-Uni à l'égard de l'Iran, le Ministre britannique a indi-

qué que son pays venait de surmonter sa réticence à appliquer des sanctions économiques dont l'expérience rhodésienne avait montré le peu d'efficacité. Cependant, les sanctions prises à l'égard de l'Iran n'auront pas d'effet rétroactif. Elles ne s'appliqueront qu'aux nouveaux contrats conclus après la date de leur entrée en vigueur. Selon M. Hurd « le commerce en souffrira de façon sensible. Les articles de presse qui prétendent qu'il s'agira de pseudo-sanction sont bien loin de la vérité ».

A M. Jager (UCDP) qui a évoqué l'affaire de la décolonisation des Nouvelles Hébrides, le Ministre s'est borné à annoncer une prochaine déclaration du gouvernement britannique à ce sujet devant le Parlement de Westminster.

IV. — Les déclarations du Ministre néerlandais des Affaires Etrangères

Après le rapport qu'il a présenté au nom du Conseil des Ministres lors de la session de juin 1980, M. Van der Klaauw a, en sa qualité de Ministre néerlandais des Affaires Etrangères, exposé certains aspects de la politique extérieure de son pays.

Il a souligné que tous les pays européens s'accordent pour considérer comme très sérieuse la nouvelle situation politique et stratégique créée par l'invasion soviétique de l'Afghanistan.

« En ayant recours à des moyens militaires pour étendre son influence, Moscou a violé les règles du jeu et la présence de forces soviétiques en Afghanistan, aussi longtemps qu'elle durera fera obstacle à un rétablissement de la confiance ».

Certes, les raisons pour lesquelles les Etats européens se sont engagés dans le processus de détente restent valables. La poursuite de la détente n'est cependant possible, dans les nouvelles circonstances, que si l'Europe et les Etats-Unis font preuve de cohésion. La nécessaire diversité des pays membres de l'Alliance Atlantique ne doit pas devenir divergence ou division. Des consultations intensives s'imposent donc au sein de l'OTAN et de la CEE.

Pour les pays occidentaux, la détente doit permettre d'établir « un réseau solide de relations et une coopération » propre à l'amélioration de la vie des citoyens et à la création d'une atmosphère de sécurité et de stabilité.

Malheureusement, la politique soviétique s'oppose, car certains aspects à la réalisation de cet objectif à la fois par l'accroissement ininterrompu d'un potentiel militaire déjà considérable et par les violations incessantes des droits de l'homme.

Par ailleurs, les événements d'Afghanistan ont prouvé que la détente est indivisible et qu'elle est affectée même par des événements survenus dans une région extérieure à la zone couverte par le Traité de l'Atlantique Nord.

Dans la mise en œuvre de sa politique de sécurité, l'Occident doit utiliser les institutions de la détente à savoir la CSCE et les négociations sur le contrôle des armements.

Les Pays-Bas sont favorables à la tenue de la Conférence de Madrid qui doit réunir les Etats signataires de l'acte final d'Helsinki. Tous les aspects importants de cet acte devront être soigneusement étudiés à Madrid. Il ne s'agira pas seulement de la sécurité militaire mais aussi des droits de l'homme et des relations entre les personnes.

Par ailleurs, M. Van der Klaauw a souligné l'importance des négociations SALT et MBFR ainsi que la nécessité urgente d'ouvrir des pourparlers sur la limitation des armes nucléaires de théâtre à longue portée.

Les contacts bilatéraux entre pays de l'Est et de l'Ouest doivent être maintenus.

En dernière analyse, il importe de veiller à ce que les lignes de communication entre l'Est et l'Ouest restent ouvertes. Lorsque les circonstances s'y prêtent, les rencontres entre hommes d'Etat occidentaux et Soviétiques peuvent être utiles, à condition toutefois qu'elles soient précédées de consultations approfondies entre Européens et entre Alliés.

L'évolution de la situation internationale met en lumière l'importance croissante pour la sécurité occidentale du Proche et du Moyen-Orient ainsi que de l'Asie du Sud-Est. Cependant, « c'est aux Etats-Unis de prendre des mesures de sécurité dans ces régions ». Les autres pays occidentaux peuvent, pour leur part contribuer, par des moyens économiques et politiques à la stabilité des pays concernés.

L'invasion de l'Afghanistan a aussi revêtu une importance particulière pour les pays du tiers monde dont la contribution active est

nécessaire à la recherche de solutions satisfaisantes. La seule issue consiste à mettre fin à l'invasion de l'Afghanistan et laisser ce pays décider librement de son avenir, peut-être comme pays neutre et non aligné.

Pour faire comprendre aux Soviétiques qu'ils ont intérêt à revenir à la détente, les membres européens et américains de l'Alliance doivent rester unis. La relance de la coopération politique des Etats membres de la CEE, si elle est entreprise en étroite coopération avec les pays d'Amérique du Nord et les autres Alliés européens, constituera une contribution essentielle à la sécurité et à la liberté de l'Europe.

Au cours de la session de décembre 1980, M. Van der Klaauw a, une nouvelle fois, pris la parole devant l'Assemblée.

Il a déclaré que « l'année 1980 ne laisserait pas un bon souvenir dans l'histoire » en raison de l'invasion soviétique de l'Afghanistan qui a entraîné une sérieuse dégradation des rapports entre l'Est et l'Ouest et a conduit les Etats européens à réviser la politique qu'ils appliquaient à l'égard de l'URSS. L'URSS doit comprendre qu'elle sera désormais jugée sur ses actes, non sur ses déclarations.

Au sein de l'Alliance Atlantique, certains problèmes sont apparus. Les Américains soutiennent quelquefois que les Européens ne déploient pas assez d'efforts pour leur défense et les Européens se plaignent parfois d'un manque de consultation interalliée, de l'excessive importance accordée par les Etats-Unis aux aspects militaires de la menace exercée contre l'indépendance de l'Asie du Sud-Est et d'une certaine incohérence de la politique américaine.

Pourtant, l'Alliance Atlantique est indispensable. Elle repose sur des idéaux et des intérêts communs qui impliquent la confiance et la collaboration.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que des difficultés surgissent entre alliés. En outre, la diversité est une des caractéristiques nécessaires d'une alliance de pays indépendants et démocratiques.

La consultation au sein de l'Alliance est comme la musique de Wagner « meilleure qu'elle n'en a l'air ».

Les Etats européens choisissent la mauvaise voie en essayant pour améliorer cette consultation de créer une sorte de club fermé dont ne seraient membres que les grands pays, ce club servant de centre de gestion des crises. Les divisions qu'un tel système provoquerait ne manqueraient pas d'affaiblir l'Alliance et en détourneraient les petits pays.

Pour renforcer la cohésion alliée, il importe actuellement de renforcer les consultations entre tous les Etats membres de l'OTAN mais aussi de faire prendre conscience à l'opinion publique que l'Alliance est le meilleur moyen de garantir la sécurité malgré les divergences de vues qui, inévitablement, s'y expriment.

En outre, une certaine division du travail est nécessaire, notamment face aux événements survenant à l'extérieur de la zone du Traité de l'Atlantique Nord. Cette division du travail pourrait être opérée à partir de concepts communs élaborés dans le cadre de la consultation politique interalliée. Les Pays membres européens pourraient par exemple s'attacher tout spécialement à renforcer la stabilité des pays de l'Asie du Sud-Est, du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Cependant, le meilleur fonctionnement de l'Alliance impose une intensification de la coopération européenne. Le Ministre néerlandais a salué à ce propos la déclaration adoptée le 2 décembre 1980 par le Conseil Européen sur le rôle de l'Europe. Cette déclaration soulignait la nécessité d'une coopération étroite entre une Amérique forte et une Europe sûre d'elle-même et de son rôle dans le monde.

Il est illusoire de croire que l'Europe puisse jouer un rôle entièrement indépendant dans la politique internationale sur le plan économique, politique ou militaire. Elle doit donc viser à la fois le renforcement de sa cohésion et le développement de sa coopération avec les Etats-Unis.

A M. Jager (UCDP) qui l'interrogeait sur les propositions françaises en matière de désarmement, M. Van der Klaauw a répondu que le gouvernement néerlandais les appuyait comme tous les autres pays de l'OTAN.

A M. Bozzi (RPR) qui lui demandait si les Pays-Bas pourraient augmenter leurs crédits de défense de 3 % en termes réels en 1981, le Ministre néerlandais a indiqué que tel était bien le souhait de son gouvernement mais que la récession économique peut imposer des réductions « absolument nécessaires ».

A M. Deschamps (Communiste) qui évoquait la double décision de l'OTAN relative aux armes nucléaires de théâtre, M. Van der Klaauw a répondu que le gouvernement néerlandais définirait sa position à ce sujet en décembre 1981 en fonction du progrès accompli dans les négociations avec l'Union Soviétique.

CHAPITRE III

LES ASPECTS POLITIQUES DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

L'Assemblée de l'UEO examine régulièrement les aspects politiques des questions de sécurité. L'une de ses trois grandes commissions permanentes, la Commission des Affaires générales, prépare dans ce domaine des projets de résolution ou de recommandation qu'elle soumet à l'Assemblée. Néanmoins, il peut arriver que la Commission des Questions de défense se saisisse, elle aussi, de problèmes spécifiquement politiques.

A. — L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE

Présentant, lors de la partie de session de décembre 1980, un rapport sur l'état de la sécurité européenne, au nom de la Commission des Questions de défense, M. Brown (Travilliste, Royaume-Uni) déclare que la commission a renoué avec une pratique antérieure. Le rapport examine d'abord l'équilibre des forces au cours des vingt dernières années, fournit des statistiques sur les dépenses militaires, les effectifs, le nombre et les caractéristiques des grands systèmes d'armes, et conclut que la modification de l'équilibre entre l'Est et l'Ouest n'a pas diminué la sécurité, bien que, dans certains domaines, la supériorité occidentale se soit réduite. Le rapport traite ensuite de la part des charges de défense supportée par les membres européens de l'Alliance, part

qui s'est accrue considérablement depuis les années 1950 ; il évoque les points de vue soviétique de l'équilibre et constate que l'URSS doit faire face non seulement à l'OTAN, mais à la Chine et au Japon. Dans l'ensemble, les relations entre l'Union Soviétique et les pays de l'OTAN sont toutefois plus stables qu'en 1960.

La cohésion de l'Alliance s'est améliorée au cours de la période considérée et n'a pas souffert du retrait de la France de la structure militaire intégrée en raison de la coopération et de l'entente qui unissent ce pays à l'Alliance.

Le rapporteur souligne qu'il n'est pas souhaitable d'étendre les limites de l'OTAN. Cependant, l'Alliance ne sait pas encore comment réagir aux problèmes qui se posent. La tentative de rejeter, à propos des événements d'Afghanistan, la responsabilité sur les Américains est la preuve d'un désarroi total sur ce point au sein de l'Alliance.

Enfin, le rapport traite du contrôle des armements et du désarmement. 1980 n'est pas une bonne année à cet égard.

Par ailleurs, le rapporteur demande au Conseil d'informer l'Assemblée dans les meilleurs délais du contenu du chapitre économique de l'enquête menée par le Comité Permanent des Armements et rappelle que le Conseil a promis d'informer l'Assemblée des activités du Groupe Européen Indépendant de Programmes. Il suggère également que l'UEO concentre ses activités sur l'étude des questions qui ne sont pas traitées dans le cadre de l'OTAN, mais qui concernent pourtant la sécurité de l'Europe, notamment sur celles touchant aux zones non couvertes par le Traité de l'Atlantique nord.

Il rappelle enfin que la Commission des Affaires Générales a décidé d'entreprendre l'étude des domaines dans lesquels l'UEO peut être appelée à jouer un rôle important au cours de la seconde moitié de l'existence que lui a accordée le Traité de Bruxelles modifié.

M. Vallet (RPR) est intervenu dans le débat pour souligner notamment que le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN n'avait pas conduit à l'affaiblissement de l'Alliance contrairement à l'opinion du rapporteur.

Il a également critiqué une conception de la division du travail au sein de l'Alliance atlantique, qui ne garantirait pas que le retrait de certaines forces américaines d'Europe soit compensé par un effort supplémentaire et suffisant des pays européens eux-mêmes.

Il a enfin proposé de mentionner, dans le texte de la recommandation, une disposition relative à la négociation, dans le cadre de la réunion de Madrid, d'un mandat pour une Conférence sur le désarmement en Europe.

La recommandation, légèrement amendée pour tenir compte, notamment, des amendements déposés par M. Valleix, a été adoptée à l'unanimité (recommandation n° 359).

B. — LA SITUATION INTERNATIONALE ET LA SÉCURITÉ DE L'EUROPE

Présentant, en juin 1980, au nom de la Commission des Affaires générales, son rapport sur la situation internationale et la sécurité de l'Europe, M. Vohrer (Libéral, République Fédérale d'Allemagne) indique que son rapport, destiné à l'origine à mettre l'accent sur la détente et le désarmement, avait dû être entièrement revu après l'invasion de l'Afghanistan, l'installation des missiles SS 20 et la mise en service des bombardiers Backfire par l'Union Soviétique. Désormais, les pays de l'Europe occidentale se trouvent contraints d'augmenter de 3 % leurs dépenses d'armements, ce qui entraîne pour eux de grandes difficultés. Il ne s'agit pas de répondre à la force par la force, mais afin d'éviter une nouvelle course aux armements, d'établir un équilibre des forces à un niveau aussi bas que possible, utiliser les possibilités de dialogue qui restent ouvertes entre l'Est et l'Ouest et parvenir à une meilleure coordination des positions adoptées par les Etats-Unis et les pays européens, par exemple à propos du boycottage des Jeux Olympiques où la République fédérale a pu regretter de n'avoir pas été suivie par l'ensemble de ses partenaires européens.

Le rapporteur se félicite de l'initiative prise par les ministres des affaires étrangères de la CEE en proposant un statut de neutralité et de non-alignement pour l'Afghanistan et il estime que, contrairement à ce que certains ont prétendu, les Soviétiques ont pris cette proposition au sérieux. Le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne la présentera de nouveau lors de son prochain voyage à Moscou. En conclusion, il réaffirme son attachement à la détente et au désarmement, mais pense qu'il convient de réagir devant les menaces nouvelles, sans pour autant relancer la guerre froide.

M. Depietri (communiste) est intervenu dans le débat pour souligner que, selon lui, « les mesures militaires prises par l'URSS en Afghanistan, ne l'ont été que pour se prémunir contre des mesures que s'apprêtaient à prendre les Etats-Unis contre l'Iran, en se servant d'ailleurs aussi de bases en Afghanistan ». L'Afghanistan n'est qu'un prétexte pour les Etats-Unis pour exiger encore plus de soutien de leurs alliés européens.

Mis aux voix, le projet de recommandation présenté par M. Vohrer est adopté par 44 voix pour et 3 contre (recommandation n° 351).

C. — LES CONSÉQUENCES DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION AU PROCHE ET AU MOYEN ORIENT POUR LA SÉCURITÉ OCCIDENTALE

Présentant en juin 1980, au nom de la Commission des Affaires générales, son rapport sur les conséquences de l'évolution de la situation au Proche et au Moyen-Orient pour la sécurité de l'Europe occidentale, Sir Frederic Bennett (Conservateur, Royaume-Uni) déplore que rien n'ait changé dans cette région, sinon en empirant, depuis la présentation de son précédent rapport, en décembre 1979. La situation des otages américains en Iran s'est détériorée, ce qui constitue une grave violation des conventions internationales. La prolongation de cette situation entraîne la plus dangereuse menace que le monde ait connue sur l'ensemble du processus d'organisation de la paix.

L'invasion soviétique de l'Afghanistan a constitué une surprise parce qu'il ne s'agissait pas d'un pays couvert par la doctrine Brejnev ou par le partage de Yalta. Aucune perspective de solution, ni l'évacuation rapide de ce pays par l'Union Soviétique n'apparaît actuellement parce que son retrait risquerait de provoquer des troubles dans l'ensemble de l'empire soviétique, d'autant plus que le gouvernement fantoche laissé en Afghanistan par les Soviétiques ne durerait que quelques instants.

Il convient cependant que l'Occident réagisse vigoureusement pour faire comprendre à l'Union Soviétique qu'elle ne peut espérer répéter ce genre d'aventure sans provoquer les plus graves réactions de

sa part. Il est visible que l'Union Soviétique a été surprise par l'ampleur des mouvements d'indignation qui se sont manifestés, non seulement en Occident mais aussi dans l'ensemble du tiers monde.

Le rapporteur, qui vient de visiter le Pakistan, a trouvé ce pays dans une situation particulièrement délicate, tout d'abord à cause de la dépendance dans laquelle il se trouve, du point de vue de sa propre sécurité, à l'égard de la Chine ; en second lieu, à cause du danger de subversion dans les régions peuplées par les Baloutches ; en troisième lieu, du fait de l'accumulation de réfugiés le long de ses frontières avec l'Afghanistan. Il souligne les dangers l'explosion que comporte cette situation.

L'amélioration de la situation intérieure en Turquie ou en Oman ne suffit pas à le rassurer, compte tenu de l'aggravation de la situation en Palestine où le processus de paix entamé à Camp David n'a apporté aucune contribution à la solution de la question centrale : celle de l'autonomie de la Cisjordanie à la date prévue pour cela, du 26 mai 1980.

Le rapporteur rappelle que le Président des Etats-Unis a indiqué qu'il ne désirait aucune initiative européenne à propos de cette question. Mais, s'adressant à des Européens, et compte tenu de la détérioration des positions américaines prises depuis le départ du Secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, il rappelle les initiatives prises par des hommes d'Etat européens, dont le Président Giscard d'Estaing et Lord Carrington, en vue d'une action européenne pour obtenir l'ouverture de négociations sur la question palestinienne. On ne peut attendre les élections présidentielles américaines. D'autre part, les démissions du Général Dayan et de M. Weizman donnent une indication permettant d'espérer un changement de l'attitude israélienne. Le rôle d'une initiative européenne serait de renforcer les éléments arabes modérés dont la cause ne cesse de se détériorer parce que les Palestiniens se répandent à travers l'ensemble du monde arabe. Il s'agit de trouver un compromis qui reconnaisse l'intégrité territoriale d'Israël en même temps que le droit fondamental des Palestiniens à une patrie qui leur appartienne. Le renforcement des extrémismes ne peut que favoriser Moscou.

M. Jung (UCDP) a souligné qu'il partageait les analyses du rapporteur sur l'expansionnisme soviétique et la nécessité d'un accord entre Israël et les pays arabes.

Il a néanmoins fait valoir l'impossibilité d'une négociation entre Israël et l'OLP tant que cette dernière organisation se proposerait comme objectif ultime la destruction d'Israël et pratiquerait le terrorisme.

Il importe selon lui de laisser ouvertes les possibilités qui se sont dessinées à Camp David. Il ne faut pas oublier non plus que l'OLP est liée à l'URSS et pourrait, si on lui en donnait la possibilité, permettre aux troupes soviétiques de s'installer à la lisière des champs pétrolifères dont l'importance est vitale pour l'Europe.

M. Deschamps (Communiste) a souligné que la solution des problèmes du Proche et du Moyen Orient passe par le respect du droit des peuples à disposer d'eux mêmes. L'impérialisme américain au contraire s'efforce de déstabiliser les régimes démocratiques de cette région et de s'opposer à l'aspiration des peuples à l'indépendance.

En ce qui concerne l'Afghanistan, M. Deschamps a estimé que le droit des peuples à disposer d'eux mêmes comporte obligatoirement celui de faire appel à leurs alliés. Une solution au problème afghan pourrait être trouvée dans les propositions formulées le 14 mai 1980 par le gouvernement de Kaboul.

En ce qui concerne le différend arabo-israélien, le représentant communiste a plaidé pour la reconnaissance du droit du peuple palestinien à former un Etat. L'accord de Camp David, loin d'amorcer un règlement dans cette perspective n'a fait qu'encourager l'expansionnisme du gouvernement de M. Begin.

M. Pignon (Socialiste) a exprimé le vœu que face aux deux blocs l'Europe puisse se poser comme un interlocuteur fiable vers lequel on puisse se tourner en toute confiance.

Pour l'instant cependant, les offres de médiation européennes dans le conflit israélo-arabe n'apparaissent pas crédibles. De même, toutes les condamnations verbales, les quelques sanctions économiques, la proposition de neutraliser l'Afghanistan n'ont pas réussi à faire fléchir l'Union Soviétique dans l'affaire afghane.

Il importe de renforcer la cohésion de l'Europe sur la scène internationale, notamment dans une politique d'aide au peuple afghan.

Il est nécessaire de libérer le monde de la logique des blocs pour la remplacer par une organisation collective de la paix. L'on ne peut réduire les tensions Est-Ouest qu'en faisant naître un axe Nord-Sud d'où soit bannie l'exploitation du Sud peu développé par le Nord industrialisé.

La détente doit être poursuivie mais il convient de réaffirmer les principes sur lesquels elle doit être fondée notamment le respect du droit des peuples et des personnes.

M. Valletix (RPR) a souligné que le règlement du conflit israélo-arabe ne saurait être que politique, global et fondé sur la reconnaissance mutuelle de l'existence de deux peuples israélien et palestinien.

La mise en œuvre de ces principes peut revêtir des formes diverses qu'il n'est pas possible de fixer dès maintenant avec précision. Cependant, il paraît peu réaliste de vouloir exclure l'URSS d'un règlement global. En outre, il est peu admissible de parler de territoire propre attribué aux Palestiniens, sans en même temps poser le problème des garanties de sécurité en faveur d'Israël.

Seule l'Europe paraît pouvoir apporter des éléments nouveaux même si, en raison de la limitation de ses moyens d'influence, ses propositions ne font que refléter les exigences de compromis, de garantie et d'équilibre sans lesquelles aucun règlement n'est possible.

Il serait préjudiciable aux intérêts de l'Alliance que les Etats-Unis fassent obstacle à une telle initiative et se réservent le monopole de la conciliation.

M. Valletix a par ailleurs remarqué que le conflit de l'Afghanistan porte un coup aux relations et aux équilibres fondamentaux qui assurent la paix du monde. L'attitude de l'Europe face à un tel conflit doit être le refus collectif du fait accompli.

Mis aux voix, le projet de recommandation est adopté par 39 voix pour, 5 contre et 13 abstentions (recommandation n° 349).

D. — LES IMPLICATIONS POLITIQUES POUR L'EUROPE DE L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE EN AFGHANISTAN

Présentant en décembre 1980 au nom de la Commission des Affaires générales, son rapport sur l'Europe et l'intervention soviétique en Afghanistan, M. Hardy (Travailliste, Royaume-Uni) indique qu'à ses

yeux l'invasion de l'Afghanistan a eu d'importantes conséquences dans de nombreux domaines, étant donné que les foyers de tension ne peuvent être isolés les uns des autres.

Il signale que les paragraphes 1 et 10 du projet de recommandation portent condamnation de l'intervention soviétique en Afghanistan, mais que le paragraphe 10 ne préconise pas une intervention militaire, pour demander seulement à l'Occident de ne pas rester passif devant les horreurs que viennent de rapporter, dans une réunion privée, des orateurs afghans.

C'est dans le souci d'apaiser les tensions internationales que la commission a été amenée à demander le renforcement de l'aide de la CEE à la Yougoslavie et que les paragraphes 12 à 14 insistent sur la nécessité d'une action en faveur de la paix au Proche et au Moyen Orient.

Enfin, les paragraphes 2 et 3, qui portent sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sont conformes aux positions déjà prises par l'Assemblée de l'UEO en d'autres occasions.

Mais le rapporteur demande à l'Assemblée de porter une attention toute particulière au paragraphe 4 qui vise à réduire les tensions et à limiter les armements grâce à la réunion d'une conférence sur ce sujet.

Intervenant dans le débat, M. Lemoine (Socialiste) a souligné que, selon lui, l'invasion de l'Afghanistan constitue une violation de l'acte final de la conférence d'Helsinki.

Il importe cependant de ne pas mêler cette question à celles que posent d'autres conflits comme les conflits irano-irakien et israélo-arabe. Il est nécessaire de faire ressortir les quatre éléments graves de la situation créée par l'intervention soviétique : l'atteinte au principe de non ingérence, la violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la volonté délibérée de l'URSS d'absorber un pays non aligné et la détérioration du climat de confiance nécessaire à la détente. Face à l'aggravation des tensions que provoque la politique soviétique l'Europe doit tenir le langage de la fermeté mais également tout faire pour sauvegarder l'esprit de la détente.

M. Caro (UDF) a estimé que l'invasion de l'Afghanistan a ouvert une crise d'une très grande gravité. Aujourd'hui ce pays vit sous

l'occupation de plus de 85 000 soldats soviétiques. L'intervention soviétique en Afghanistan signifie l'extension potentiellement illimitée de la doctrine Brejnev.

L'Europe et l'Alliance Atlantique disposent cependant de moyens notamment diplomatiques pour faire face à cette situation. Elles peuvent les utiliser pour renforcer l'isolement actuel de l'URSS sur la scène mondiale en ce qui concerne la question afghane.

Un appui peut être trouvé en ce sens auprès des pays du Tiers Monde. L'objectif doit être le rétablissement d'un Afghanistan libre, évacué, non aligné, qui ne soit ni un enjeu ni un instrument dans la compétition des puissances.

M. Fornal (Socialiste) a souligné que l'Afghanistan est victime de trois facteurs : l'impérialisme soviétique, le silence des Etats-Unis et l'absence de réaction de l'Europe.

L'aide humanitaire au peuple afghan ne suffit pas. Il faut apporter une assistance efficace, c'est-à-dire militaire, à la résistance afghane. Comme au Vietnam, au temps de l'occupation américaine, seuls l'existence et le soutien des nations libres peut conduire à la victoire d'un peuple opprimé.

E. — LA SÉCURITÉ EN EUROPE ET LA POLOGNE

Le 2 décembre, le Président ouvre un débat d'urgence sur une proposition de directive, émanant de M. Valleix (R.P.R., France) et de plusieurs de ses collègues, assortie d'une demande de discussion d'urgence. Après une intervention de M. Valleix (R.P.R., France), l'Assemblée adopte l'urgence à l'unanimité et charge la Commission des Affaires générales de rapporter sur ce sujet.

Le 3 décembre, M. De Poi (Démocrate chrétien, Italie), rapporteur désigné par la Commission des Affaires générales, présente le projet de directive soumis par cette commission.

Indiquant que la commission s'est, pour l'essentiel, ralliée à la proposition de M. Valleix et de certains de ses collègues, M. De Poi

rappelle que la crise polonaise concerne, en effet, tous ceux qui se préoccupent à la fois de la sécurité en Europe et de la poursuite de la détente, la question essentielle étant de savoir si l'Union Soviétique est disposée à accepter le respect d'un certain nombre de libertés fondamentales à l'intérieur des pays qui sont sous sa domination. Si ce n'était pas le cas, les pays de l'Europe de l'Est n'auraient plus aucun espoir et la révolte serait leur seule issue. Or, le déploiement d'importantes forces des pays de l'Europe de l'Est aux frontières de la Pologne fait craindre que telle soit la situation.

Le projet de directive présenté par la Commission des Affaires générales tient compte du souci de ne pas envenimer la situation en Pologne ni encourager la rébellion dans ce pays, et vise aussi à associer l'Assemblée aux déclarations que viennent de faire les Neuf à Luxembourg. Il charge la Commission des Affaires générales de préparer, pour la session de Juin 81, un rapport plus détaillé sur la situation en Pologne et surtout demande la convocation de l'Assemblée en session extraordinaire dans le cas où la Pologne serait envahie. Mais la commission en a supprimé toute allusion à d'éventuelles mesures militaires de la part de l'Occident.

Après une intervention de M. Caro (U.D.F.) qui a souligné qu'en cas d'intervention étrangère en Pologne, les gouvernements devraient prendre des mesures rapides coordonnées et effectives dans les domaines politique, économique et même militaire, le projet de directive a été adopté.

CHAPITRE IV

LES ASPECTS MILITAIRES DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

L'Assemblée de l'U E O , seule assemblée européenne compétente pour traiter des problèmes de défense, a donc dans ses missions l'étude des aspects proprement militaires des questions de sécurité. C'est à ce titre qu'elle a été amenée, au cours de l'année 1980, à examiner une série de problèmes et à adopter des recommandations concernant les armes nouvelles, le flanc nord et les commandements de l'Atlantique et de la Manche, les SALT et les forces nucléaires britannique et française, ainsi que la protection nucléaire, biologique et chimique.

En ce qui concerne les *armes nouvelles*, il s'agit de deux recommandations, qui n'avaient pu être mises aux voix, en décembre, faute de quorum.

La première, qui concernait plus précisément la *modernisation des forces nucléaires de théâtre*, (recommandation n° 345) a été votée par 41 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions; la seconde, portant sur *l'incidence de la technologie sur l'armement*, (recommandation n° 346) a été adoptée par 51 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions. Il faut noter que celle-ci a été adoptée après un vote par appel nominal demandé par M. Valleix (R.P.R.), qui s'opposait au texte.

A. — LE FLANC NORD ET LES COMMANDEMENTS DE L'ATLANTIQUE ET DE LA MANCHE

Cette recommandation (n° 355), discutée au cours de la première partie de session sur le rapport de M. K. Ahrens (S.P.D., République Fédérale d'Allemagne), n'a été votée qu'au début de la partie de session suivante, faute de quorum.

Dans son rapport, M. K. Ahrens souligne que la puissance militaire de l'Alliance ne repose pas seulement sur ses moyens conventionnels et nucléaires, elle dépend également de sa capacité à s'approvisionner en matières premières et à transporter d'une manière sûre renforts et réserves depuis les Etats-Unis, le Canada ou la Grande-Bretagne jusque vers l'Europe. Dans cette perspective, les ports de l'Europe du Nord constituent une zone vitale : l'Europe est menacée par le renforcement de la flotte soviétique concentrée dans la presqu'île de Kola, malgré les difficultés que celle-ci pourrait rencontrer pour accéder à la haute mer.

Face à cette menace, la solution consiste, pour le rapporteur, non pas à modifier les différents commandements de l'O.T.A.N. mais à assurer une meilleure coordination entre eux, notamment, par la réalisation de manœuvres aériennes et navales communes.

M. Boucheny (Communiste) a alors posé la question préalable, déclarant qu'en opposition avec les principes de respect de la souveraineté et de l'indépendance nationale posés par la Charte des Nations Unies, ce rapport méconnaissait la décision prise souverainement par la France de retirer ses forces des commandements de l'O.T.A.N., en préconisant que les forces navales françaises soient affectées aux commandements de l'O.T.A.N. dans les mêmes conditions que celles des autres pays de l'U.E.O. Il a également dénoncé toute l'inspiration d'un rapport qui, selon lui, s'inscrit dans une logique du réarmement allemand.

Après une intervention de M. Reddemann (C.D.U./C.S.U., République Fédérale d'Allemagne) rappelant l'engagement de son pays de ne pas se doter de l'arme atomique, la question préalable est rejetée.

Au cours de la discussion générale, M. Wilkinson (Conservateur, Royaume-Uni) a fait notamment observer que, en dépit de son retrait de l'O.T.A.N., la France joue un rôle important dans la protection des intérêts de l'Occident en particulier grâce à la présence de ses forces dans l'Océan Indien. M. Dejardin (Soc., Belgique) a déclaré pour sa part que « il suffit de lire les journaux pour savoir que si la flotte française n'est pas intégrée dans l'O.T.A.N., elle en faisait objectivement partie ».

Lors de la deuxième partie de session le rapport de M. K. Ahrens (S.P.D., République Fédérale d'Allemagne) a été adopté par 37 voix contre 26, sans aucune abstention.

B. — LES SALT ET LES FORCES NUCLÉAIRES BRITANNIQUE ET FRANÇAISE

Présentant le rapport de la Commission des questions de défense et des armements sur les SALT et les forces nucléaires britannique et française, M. Mommersteeg (C.D.A., Pays-Bas) a fait état de la position prise par la majorité de la Commission qui a estimé que, compte tenu de la parité approximative des forces nucléaires en présence, les accords SALT II seraient mutuellement avantageux. Il a cependant souligné que, pour les sous-marins, l'U.R.S.S. avait pris une certaine avance avec le lancement d'un bâtiment géant, alors même que les sous-marins américains du type Ohio ne seront pas opérationnels avant 1982 et que leur nombre prévu a été ramené de 41 à 32.

Rappelant les déclarations récentes du Président de la République française et du Premier Ministre britannique en matière d'utilisation des forces nucléaires, le rapporteur conclut que l'Union Soviétique ne peut avoir le moindre doute sur leur volonté d'indépendance et leur capacité d'utiliser leurs moyens nucléaires.

En ce qui concerne les possibilités de coopération franco-anglaise, M. Mommersteeg a estimé que celle-ci ne peut porter sur la fabrication de missiles, les Britanniques ayant choisi d'utiliser des Tridents C 4 et les Français des missiles M 4. Il a indiqué également qu'il n'avait pu relever aucun indice de coopération bien que, dans une déclaration à la télévision française, Mme Thatcher ait réaffirmé le principe d'une coopération entre la France et l'Angleterre dans le domaine nucléaire. Il a fait savoir qu'une possibilité de sélection en commun des objectifs subsiste si la France est disposée à adopter une seconde série d'objectifs O.T.A.N. en complément de sa liste nationale.

Considérant comme préjudiciable à la défense européenne, toute réduction des forces nucléaires britanniques et françaises, M. Mommersteeg a insisté sur le respect des limites des accords SALT II et sur la nécessité de reprendre dès que possible le processus SALT.

Au cours de la discussion est notamment intervenu M. Baumel (R.P.R.), d'abord pour dénoncer la référence systématique au Conseil de l'Atlantique Nord qui, selon lui, dissimule mal une volonté de favoriser l'O.T.A.N. au détriment des institutions des Communautés et des possibilités d'actions purement européennes; puis il a critiqué la formule, qu'il juge imprécise et dangereuse de « reprise aussi tôt que pos-

sible du processus SALT, indépendamment des autres aspects des relations Est-Ouest », il a également contesté le point 2 de la recommandation, qui lui a paru constituer une ingérence dans la politique française de défense mettant l'accent sur la dissuasion nucléaire. Enfin il a souligné le facteur d'incertitude supplémentaire pour l'agresseur éventuel que constituait l'existence de trois forces nucléaires distinctes.

L'Assemblée a repoussé l'amendement n° 1 de Sir F. Bennett (Conservateur, Royaume-Uni) tendant à faire référence aux accords SALT révisés ainsi que l'amendement n° 3 de M. Wilkinson (Conservateur, Royaume-Uni). En revanche, à l'initiative de Sir F. Bennett, elle a adopté l'amendement n° 2 prévoyant la suppression des mots « indépendamment des autres aspects des relations Est-Ouest » dans la phrase demandant une reprise rapide du processus SALT.

Par 35 voix contre 3 et 10 abstentions, le projet de recommandation, ainsi amendé, a été adopté (recommandation n° 360).

C. — LA PROTECTION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

L'Assemblée a examiné le problème de la protection nucléaire, biologique et chimique sur le rapport de M. Banks (Conservateur, Royaume-Uni).

Le rapporteur de la Commission de la Défense et des Armements a souligné tout d'abord que, malgré son importance, c'était le budget de la protection civile qui était le plus souvent sacrifié.

Il a rappelé que l'U.R.S.S. possède des stocks considérables d'armes chimiques et dispose de près de 100 000 spécialistes dans ce domaine contre quatre mille seulement pour les Etats-Unis. Ces derniers ne fabriquent d'ailleurs plus d'armes chimiques depuis 1969 et leur stock d'armes de représailles s'est détérioré. Ce déséquilibre est grave car c'est précisément l'équilibre de la capacité de destruction qui a permis d'éviter le recours aux armes chimiques pendant la seconde guerre mondiale. Le rapporteur préconise la constitution d'un potentiel de riposte entre les pays membres de l'O.T.A.N. en vue de favoriser l'aboutissement des négociations de Genève et d'exclure, en réalisant un équilibre des forces, l'utilisation des armes chimiques.

En ce qui concerne les armes biologiques, le rapporteur a estimé que leur difficile maîtrise rendait leur utilisation improbable. Les Etats-Unis s'efforcent cependant d'obtenir des éclaircissements sur une épidémie d'anthrax récemment signalée en Union Soviétique.

Au sujet de la protection civile, M. Banks a souligné que les populations étaient très inégalement protégées, ce pourcentage atteignant jusqu'à 68 % pour la Norvège. Une coordination est nécessaire au plan national afin que le système de communication soit adapté aux risques de la guerre nucléaire. Enfin il a conclu qu'un renforcement de la protection civile n'affaiblit pas la dissuasion.

De nombreux représentants sont intervenus dans la discussion qui a suivi l'exposé du rapport.

M. Jager (U.C.D.P.) a indiqué que les propositions du rapporteur avaient été partiellement reprises par un rapport présenté au Sénat par MM. Bonnefous et Marcellin; estimant qu'une telle politique constituait une « ardente obligation », il en a souligné le coût modeste pour la collectivité, soit 0,6 % seulement du budget de la défense.

M. Valleix (R.P.R.) est également intervenu pour faire ressortir la multiplicité des menaces qui peuvent affecter des sociétés complexes comme les nôtres et appuyer les propositions du rapporteur en matière de défense civile. En revanche, il a critiqué, ainsi que l'avait fait M. Dejardin (Soc., Belgique) avant lui, la demande implicite d'une augmentation des stocks d'armes chimiques qui, selon lui, ne s'intègrent pas dans le schéma de la dissuasion nucléaire.

Acceptant les amendements n° 1 et 4 tendant notamment à faire référence au transfert d'armes d'un pays à l'autre dans les projets d'interdiction des armes chimiques, l'Assemblée a rejeté une série d'amendements :

— l'amendement n° 2 tendant à remplacer, dans les considérants, les mots : « l'égalité du potentiel de représailles et de défense entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie » par la nécessité de « maintenir un potentiel complet de représailles et de défense » ;

— l'amendement n° 3 tendant à remplacer le paragraphe 2, préconisant de prendre des mesures pour que le potentiel de dissuasion et de riposte de l'O.T.A.N. soit égal au potentiel estimé des armes chimiques offensives du Pacte de Varsovie, par les mots : « D'examiner au sein de l'O.T.A.N. la nécessité d'un potentiel de dissuasion et de représailles composé d'armes chimiques, ainsi que les restrictions juridiques relatives à leur utilisation » ;

— l'amendement n° 5 tendant à supprimer le paragraphe qui préconise la mise en œuvre d'un programme de protection civile.

En l'absence de quorum, le vote du projet de recommandation ainsi amendé a été reporté à la deuxième partie de la session. Celui-ci a été acquis par 37 voix contre 26 sans aucune abstention (recommandation n° 356).

CHAPITRE V

LES ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS DES QUESTIONS DE DÉFENSE

L'Assemblée de l'U E O a été amenée depuis plusieurs années, à insister sur les implications militaires des progrès de la science et des technologies et sur la nécessité de renforcer un dynamisme scientifique sans lequel l'Europe n'aura pas les moyens nécessaires à sa sécurité.

Dans cette perspective, elle a été amenée à évoquer diverses questions :

- la coopération entre les pays membres concernant les systèmes de communication vidéo ;
- les applications militaires de l'informatique ;
- un programme européen de satellites de détection des ressources terrestres ;
- les consortiums industriels internationaux et les accords de coopération pour la fabrication de matériels militaires de haute technologie.

A. — LA COOPÉRATION SUR LES SYSTÈMES DE COMMUNICATION VIDÉO

Le rapport de la Commission scientifique, technique et aérospatiale sur la coopération entre les pays membres de l'U E O concernant les systèmes de communication en vidéo, a été présenté par M. Valléix (R.P.R.), Président et rapporteur de cette Commission.

Après avoir évoqué dans un bref rappel historique l'histoire de ces techniques, le rapporteur a cité quelques applications actuelles comme les procédés Prestel en Angleterre et Antiope en France. Il a souligné l'urgence d'une fixation de normes européennes en la matière, à défaut de laquelle l'Europe se ferait une concurrence désordonnée et peut-être mortelle, notamment sur le marché américain.

Enfin, il a souhaité un développement de la concertation entre les pays européens, qui tiennent compte des exigences de la défense nationale.

Après que M. Valleix ait répondu aux interventions de MM. Forma (D.C., Italie) et Lenzer (C.D.U./C.S.U., République Fédérale d'Allemagne) pour souligner le rôle stratégique des composants électroniques et le caractère interdisciplinaire de la révolution télématique, le rapport a été adopté par 44 voix contre une, sans aucune abstention (recommandation n° 350).

B. — LES APPLICATIONS MILITAIRES DE L'INFORMATIQUE

Présentant au nom de la Commission scientifique, technique et aérospatiale, son rapport sur les applications militaires de l'informatique, M. Brasseur (F.D.F., Belgique) a tout d'abord souligné l'importance des fonctions de l'information dans les organisations militaires. Il a également mis l'accent sur le rôle que pourrait jouer le secteur militaire dans la constitution d'un pôle industriel solide, à condition, d'assurer l'interopérabilité des matériels entre les différentes armées alliées en coordonnant les programmes d'acquisition à l'échelle européenne. Evoquant les nouvelles technologies (satellites, cables optiques, etc.) le rapporteur a insisté sur les modifications de performances et donc de comportement qu'elles impliquent. Il a conclu sur l'enjeu d'une telle politique, c'est-à-dire la préservation de l'indépendance de l'Europe dans le domaine des télécommunications et de l'informatique, face à la concurrence américaine et japonaise.

Après les interventions de MM. Osborn (Conservateur, Royaume-Uni) et Lenzer (C.D.U./C.S.U., République Fédérale d'Allemagne), Vice-Président de la Commission, le projet de recommandation de M. Brasseur est adopté à l'unanimité (recommandation n° 352).

C. — UN PROGRAMME EUROPÉEN DE SATELLITES DE DÉTECTION DES RESSOURCES TERRESTRES

Présentant le rapport de la Commission scientifique, technique et aérospatiale; M. Wilkinson (Conservateur, Royaume-Uni) a indiqué que l'Agence spatiale européenne lui semble être l'organisme le plus approprié pour mettre en œuvre les projets européens d'observation de la terre par satellite. Il a déploré, à cet égard, que la France n'ait pas ratifié la convention élaborée par l'agence à cet effet.

Il a souligné les avantages de ce type de programme pour le progrès de la plupart des disciplines scientifiques, ainsi que pour les applications militaires : il a considéré que sur ce plan, la collecte scientifique de renseignements a permis de renforcer la dissuasion et de réduire le danger de guerre.

Dans cette perspective, la participation au programme SPACE-LAB constitue un élément capital dans le développement d'une capacité de télédétection propre à l'Europe. Il a estimé également que le programme français S.P.O.T. pourrait servir de base à l'élaboration d'un programme européen dans ce domaine. Le groupement européen de programmes lui a paru être l'instrument approprié pour permettre à l'Europe de définir ses besoins militaires et de se constituer une capacité de télédétection indépendante de celle des Etats-Unis.

M. Valleix (R.P.R.) est ensuite intervenu pour souligner l'intérêt d'une coopération européenne en matière de télédétection tant en ce qui concerne ses utilisations pacifiques (météorologie, mise en valeur des sols, etc...) que militaires (surveillance de la côte océanique par exemple). Il a également souhaité qu'un conseil des ministres puisse se réunir dans les prochains mois pour examiner les activités de l'Agence spatiale européenne, compte tenu de la nécessité de relancer la politique européenne en ce domaine. Enfin, il a souhaité un développement du rôle de l'U.E.O. en matière de coopération spatiale et aéro-nautique.

Le projet de recommandation est adopté à l'unanimité (recommandation n° 353).

D. — LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA FABRICATION DE MATÉRIELS MILITAIRES

M. Wilkinson (Conservateur, Royaume-Uni) a présenté le rapport de la Commission scientifique, technique et aérospatiale sur les consor-

tiums industriels internationaux et les accords de coopération pour la fabrication de matériels militaires de haute technologie.

Le rapporteur a tout d'abord souligné que son étude résulte de l'excellent travail déjà effectué par la Commission qui a organisé deux colloques aéronautiques à Paris et à Toulouse.

Il a indiqué que, ce qui importait selon lui, c'était que les besoins militaires des armées utilisatrices soient satisfaits, non seulement en termes de capacité opérationnelle, mais à un coût acceptable pour justifier l'investissement. De ce point de vue il importe de constituer un marché européen comparable au marché américain. De plus il est prouvé que l'utilisation de budgets nationaux limités peut être beaucoup plus rentable, si le matériel de haute technologie est produit en coopération multinationale.

La Commission a proposé que le Comité Permanent des Armements contrôle régulièrement les progrès faits sur la voie de l'interopérabilité et de la standardisation des matériels. Elle a souhaité l'établissement d'une liaison officielle entre le Groupe européen indépendant de programmes et l'Assemblée. Estimant que la volonté politique est un facteur déterminant dans la réalisation des programmes d'armement, le rapporteur s'est déclaré favorable à la convocation d'un sommet des Ministres de la Défense ouest-européen afin de définir le nouvel avion de combat européen.

Recommandant la poursuite de la politique de coopération « à double sens » entreprise avec les Etats-Unis, malgré ses résultats modestes, M. Wilkinson a proposé une directive tendant à organiser fin 81/début 82 un colloque sur les consortiums aéronautiques internationaux.

Après les interventions de MM. Martino (Com., Italie), Lenzer (C.D.U./C.S.U., République Fédérale d'Allemagne), Konings (Travailleuse, Pays-Bas), M. Valleix (R.P.R.), Président de la Commission a souligné que les consortiums ne devaient pas être conçus comme une arme de guerre contre les entreprises privées et appuyé le projet de directive sur le colloque proposé par la Commission.

Le projet de recommandation est adopté à l'unanimité (recommandation n° 362), le projet de directive est également adopté.

CHAPITRE VI

LA VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE ET SES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

Trois domaines doivent être évoqués : le renouvellement du Bureau, les relations avec les parlements nationaux, ainsi que celles entre l'Assemblée et le Conseil.

A. — L'ÉLECTION DU BUREAU

La première partie de la 26^e session de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale a été ouverte par M. Jager (U.C.D.P., France), doyen d'âge. Dans son allocution, M. Jager a souligné, une fois encore, les dangers d'un surarmement nucléaire et conventionnel, il a mis l'accent également sur la destabilisation du flanc Sud en regrettant une certaine division de l'Europe. Enfin, il a rappelé ce qui constituait selon lui les éléments essentiels dans la politique militaire de la France dans le cadre de la défense de l'Europe. Après le discours du doyen d'âge, il a été procédé à l'élection du Président : M. Fred Mulley (travailliste, Royaume-Uni) a été élu.

L'Assemblée a par la suite complété son Bureau en désignant comme vice-présidents par ordre de préséance :

MM. Tanghe	(Socialiste, Belgique)
Talamona	(Socialiste, Italie)
Mart	(Parti démocr., Luxembourg)
Valletx	(R.P.R., France)
Reddemann	(C.D.U./C.S.U., République Fédérale d'Allemagne)
Cornelissen	(C.D.A., Pays-Bas)

Plusieurs représentants français ont conservé les postes qu'ils occupaient dans les bureaux des Commissions : MM. Valleix (R.P.R.), Jeambrun (G.D.) ont été respectivement reconduits dans leurs fonctions de Présidents de la Commission scientifique, technique et aérospatiale et de la Commission pour les relations avec les parlements.

En outre M. Bozzi (R.P.R.) et M. Jager (U.C.D.P.) conservent respectivement leur poste de Premier Vice-Président de la Commission du règlement et des immunités et de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

B. — LES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS ET LA PRESSE

Il s'agit d'une question essentielle dont dépend le prestige et l'efficacité de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

Mme Knight (Conservateur, Royaume-Uni), rapporteur de la Commission pour les relations avec les parlements et la presse, a regretté que tous les Etats membres n'aient pas répondu à l'enquête sur l'activité des différentes sections nationales de parlementaires membres de l'U.E.O. Elle a déploré également que le Conseil ne donne pas le bon exemple en envoyant comme remplaçant le numéro 2 voire les numéros 3 ou 4 de son Administration.

Enfin, reconnaissant que les travaux minutieux et documentés de l'U.E.O. ne reçoivent pas la publicité qu'ils méritent, Mme Knight a souhaité que les membres de l'Assemblée fassent plus pour que ces travaux soient pris en compte dans leurs assemblées respectives.

Enfin, elle a souhaité qu'un débat de fond soit engagé à ce sujet pouvant aboutir à de profondes réformes.

Après les interventions de MM. Smith (Conservateur, Royaume-Uni) et Agrimi (D.C., Italie), l'Assemblée a donné acte à la Commission de son rapport.

C. — LES RELATIONS AVEC LE CONSEIL DES MINISTRES

Des préoccupations analogues se sont fait jour à l'occasion de la présentation par M. Page (Conservateur, Royaume-Uni) du rapport de la Commission des Affaires générales sur l'évolution politique de l'Europe, en réponse au rapport annuel du Conseil lors de la partie de session de juin 1980.

M. Page a en effet reconnu que le Conseil de l'U E O ayant perdu beaucoup de son influence politique, en raison de l'expansion qu'ont prise d'autres organisations, les relations entre le Conseil et l'Assemblée s'en ressentent, comme en témoigne la faible participation. En fait, c'est le Conseil permanent, composé des ambassadeurs à Londres, qui administre l'U E O et le Conseil ne se réunit guère au niveau ministériel. La seule activité proprement politique du Conseil permanent consiste à répondre aux recommandations et aux questions transmises par l'Assemblée.

Pourtant, le rapporteur souligne que l'Assemblée, elle-même, n'a renoncé à aucune de ses prérogatives originelles, ce qui crée un déséquilibre dans le dialogue entre les deux éléments de l'U E O. Peut-être l'Assemblée pourrait-elle obtenir une amélioration de ce dialogue si elle concentrait ses travaux sur un plus petit nombre de rapports, mais, de son côté, le Conseil pourrait également contribuer à cette amélioration en mettant en œuvre la suggestion que contient le vingt-cinquième rapport annuel, en ce qui concerne la procédure des réunions communes. Les réunions avec les Commissions de l'Assemblée pourraient alors être le lieu d'un véritable échange de vues et permettre une information satisfaisante des parlementaires sur toutes les questions relevant de l'application du Traité de Bruxelles modifié.

*
* *

Au cours de sa vingt-sixième session, l'Assemblée de l'U E O n'a pas encore pu constater de progrès très sensible dans la réalisation des buts qui lui ont été assignés par le traité de « collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective » que constitue le Pacte de l'Union occidentale.

On ne peut en effet qu'être, une fois encore, frappé par certain décalage entre les buts ambitieux que se fixe le traité et la réalité des activités d'une organisation, pour ainsi dire assoupie.

Certes, l'Assemblée de l'U E O travaille comme en témoignent les rapports et les auditions ministérielles ou diplomatiques dont il est fait état dans ce compte-rendu, ainsi que l'activité de la délégation française.

Mais on souhaiterait que la volonté dont font preuve nombre des membres de cette Assemblée de donner à l'U E O la place qu'elle mérite en matière de coopération politique et militaire, trouve un véritable écho auprès du Conseil des Ministres.

L'U E O possède une identité qui devrait lui permettre de se trouver une vocation face aux organisations, concurrentes mais actuellement complémentaires, que sont la Communauté européenne et l'O.T.A.N. : elle est en effet, de par ses textes constitutifs, le seul lieu où les Européens peuvent se rencontrer pour discuter, entre eux, des questions de défense.

Espérons que les gouvernements nationaux sauront comprendre l'intérêt et l'utilité du cadre institutionnel qui est ainsi à leur disposition et qu'ils chercheront, en conséquence, à réveiller une organisation qui permet d'exprimer et de renforcer la solidarité fondamentale des Européens face à la montée des périls.